



École Notre Dame de l'Assomption

11 rue d'Antony
91370 Verrières le Buisson

Tél. : 01 69 20 23 61

Courriel : Secretariat@ecole-nda.fr

Site : Ecole-nda.fr

REGLEMENT FINANCIER

ANNEE 2025/2026

Une facturation annuelle éditée fin septembre

Cette facturation inclura la contribution des familles et les frais annexes ainsi que les frais des services complémentaires. Y seront déduits les 100€ d'avance sur contribution.

Le règlement de cette de facture se fera selon un échéancier indiqué :

- soit en 3 chèques (les chèques devront être déposés dès la rentrée, en septembre. Le 1^{er} encaissement interviendra en octobre, le 2^{ème} en janvier et le dernier en avril).
- soit en 9 prélèvements (d'octobre à juin).

• LA CONTRIBUTION DES FAMILLES :

La contribution des familles correspond à l'amortissement des bâtiments scolaires administratifs, le gros matériel d'équipement scolaire (tableaux numériques...), l'entretien des bâtiments ainsi que les cotisations qui sont reversées à différents organismes de l'enseignement catholique : le CODIEC, l'ADEC et l'UROGEC.

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
MONTANT ANNUEL <u>par enfant</u>	1054 €	1265 €	1478 €
Prélèvement mensuel sur 9 mois d'octobre à juin	8 x 114 € et 1 x 117 €	8 x 137 € et 1 x 138 €	8 x 160 € et 1 x 162 €

Calcul de la tranche : la tranche est basée sur un quotient familial qui nous est propre et calculé de la façon suivante, chaque année :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu imposable}}{\text{Nombre de parts (indiqué sur la feuille d'impôts)}}$$

Si le chiffre obtenu est inférieur à 13 500 €, vous vous trouvez dans la tranche 1

Si le chiffre obtenu est compris entre 13 501 et 16 500 €, vous vous trouvez dans la tranche 2

Si le chiffre obtenu est supérieur à 16 501 €, vous vous trouvez dans la tranche 3. Dans ce cas, l'avis n'est pas obligatoire.

En cas de vie maritale, il sera tenu compte des 2 feuilles d'imposition.

Un abattement de 50% est appliqué sur la scolarité du 3^{ème} enfant inscrit dans le même établissement.

• LES FRAIS ANNEXES :

Prestations	Montant <u>Annuel</u>	Détails / Informations
Frais Pédagogique	90 € /enfant	Matériel pédagogique utilisé en classe + Intervenant pédagogique extérieur + Assurance scolaire + Agenda
Location des Manuels Scolaires	4 à 5 € / livres	Les livres détériorés seront facturés aux familles en fin d'année
La cotisation AS	12 € / enfant	Cotisation pour l'association sportive
La cotisation volontaire à l'association des parents d'élèves (APEENDA)	37 € / <u>famille</u>	Composée comme suit : • 21.80 € pour l'APEL de l'école • 15,20 € reversés à l'UDAPEL, URAPEL & UNAPEL et l'abonnement à "Famille éducation"

• LES SERVICES COMPLEMENTAIRES :

Leurs tarifs varient selon le nombre de jours :

	4 jours/semaine	1, 2 ou 3 jours/semaine	Exceptionnel
Cantine	7,80 €	7,95 €	13 €
Garderie matin (7h30-8h05)	3 €	3,50 €	6 €
Garderie Maternelle (16h30-17h45)	4,50 €	5 €	16 €
Etude surveillée (CP-CM2) (16h30-17h45)	5,50 €	6 €	
Garderie soir (18h00-18h30)	3 €	3,50 €	

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire, le repas est facturé 4€.

Les inscriptions à la cantine & Garderie/Etude se font via le formulaire d'inscription. Les jours sont fixes avec engagement ferme à l'année. **Les inscriptions seront considérées comme définitive mi-septembre.**

Toute demande de modification des inscriptions doit être faite par écrit auprès du secrétariat, au minimum 15 jours avant le début de la date effective de modification.

Ajouter paragraphe pour cartes passage

En cas d'absence d'une semaine complète à l'école, les repas et/ou les frais de garderie/étude seront remboursés uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Le portail de l'école ferme à **18h30 précises**, tout retard sera noté, après 3 retards non justifiés sur une même période, une garderie sera facturée à la famille (Cf. Règlement Intérieur 2024-2025).